

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **24 juin 2026**

Objet : Budget supplémentaire 2026 du budget principal de la Ville

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2026_74
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	36	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	3	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Sonia FIGUERES**, Maire.

Etaient Présents :

Madame Sonia Figuères - Monsieur Hugo Poupard -
Madame Vanessa Ghiati - Monsieur Antonio Oliveira -
Madame Virginie Aprikian - Monsieur Jean-Michel Poullé -
Madame Victorine Prévost-Meyniac - Monsieur Saliou Ba -
Madame Pauline Demoures - Monsieur Thomas François -
Madame Marion Levrard - Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez -
Madame Fatou Sylla - Monsieur Philippe Amariat -
Monsieur Christian Deguis - Monsieur Jean-René Doaré -
Monsieur Michael Goldberg - Madame Manon Goudeau -
Monsieur Pierre-François Koechlin - Madame Alice Labro-Dellion -
Monsieur Bertrand Naut - Madame Marine Teste - Monsieur Alain Yelnik
- Madame Muriel Pomponne - Madame Marie-Hélène Tiné -
Madame Narjiss Sakhi - Monsieur Rodéric Aarsse -
Madame Emmanuelle Jannès - Monsieur Antoine Raffi -
Madame Anaïs Lunet - Monsieur Yanice Akkari -
Monsieur Roger Pronesti - Madame Hélène Pruvost -
Monsieur Patrick Rouchouse - Monsieur Arthur Courant -
Madame Pauline Pawlotsky

Avaient donné mandat :

Madame Marianne Dutheil à Monsieur Thomas François
Monsieur Farid Hemidi à Madame Vanessa Ghiati
Madame Lina Bassot à Monsieur Hugo Poupard

Secrétaire de séance : Madame Sakhi en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 24 juin 2026

Registre des délibérations Délibération n° DEL2026_74

Objet : Budget supplémentaire 2026 du budget principal de la Ville

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°DEL2025_136 en date du 17 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la ville pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération en date du 24 juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget principal de la ville de Malakoff ;

Vu la délibération en date du 24 juin 2026 portant affectation du résultat 2025 du budget principal de la ville de Malakoff ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2026 annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission municipale compétente ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de modifier, le cas échéant, les crédits de l'exercice en cours ;

Considérant que le budget supplémentaire doit être équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget principal de la ville de Malakoff en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de la section de fonction

Article / Chapitre budgé- taire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 841 335,23 €	
7067	<i>Redevances des droits des ser- vices périscolaires et d'enseignement</i>	-125 000,00 €	
70	Produits des services	-125 000,00 €	0,00 €
732181	<i>Dispositif de lissage conjoncturel</i>	74 274,00 €	
73	Impôts et taxes	74 274,00 €	0,00 €
74111	<i>DGF - dotation forfaitaire des communes</i>	-285 492,00 €	
741123	<i>Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes</i>	11 262,00 €	
74718	<i>Participations de l'État (autres)</i>	60 000,00 €	
7473	<i>Participation du département</i>	1 052 394,77 €	
74888	<i>Autres attributions et participa- tions</i>	-74 274,00 €	
74	Dotations et participations	763 890,77 €	0,00 €
Sous total - recettes réelles et recettes d'ordre budgétaires		2 554 500,00 €	0,00 €
Total des recettes - section de fonction- nement		2 554 500,00 €	

Dépenses de la section de fonction-

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 092-219200466-20260930-DEC2026_233-AR

Article / Chapitre budgé- taire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires
6188	<i>Autres frais divers</i>	334 500,00 €	
6281	<i>Concours divers (cotisations...)</i>	16 150,00 €	
011	Charges à caractère général	350 650,00 €	0,00 €
7392221	<i>Fonds de péréquation des res- sources intercommunales et com- munes</i>	320 000,00 €	
014	Atténuations de produits	320 000,00 €	0,00 €
6514	<i>Cotisations, adhésions et autres prestations</i>	-16 150,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	-16 150,00 €	0,00 €
66111	<i>Intérêts réglés à l'échéance</i>	365 000,00 €	
6615	<i>Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs</i>	50 000,00 €	
66	Charges financières	415 000,00 €	
673	<i>Titres annulés sur exercices anté- rieurs</i>	60 000,00 €	
67	Charges spécifiques	60 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 425 000,00 €
Sous total - dépenses réelles et dépenses d'ordre budgétaires		1 129 500,00 €	1 425 000,00 €
Total des dépenses - section de fonction- nement		2 554 500,00 €	

Section d'investissement

Recettes de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 092-219200466-20260930-DEC2026_233-AR

Article / Chapitre budgé- taire	Libellé	Recettes réelles	Recettes d'ordre budgétaires
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	932 069,41 €	
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	932 069,41 €	0,00 €
1641	<i>Emprunts en euros</i>	4 999 600,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 999 600,00 €	0,00 €
1313	<i>Subventions département</i>	3 981 000,00 €	
1318	<i>Autres subventions</i>	-79 969,41 €	
13	Subventions d'investissement	3 901 030,59 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	1 425 000,00 €
Sous total - recettes réelles et recettes d'ordre budgétaires		9 832 700,00 €	1 425 000,00 €
Total des recettes - section d'investissement		11 257 700,00 €	

Dépenses de la section d'investissement

Article / Chapitre budgétaire	Libellé	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre budgétaires
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	485 536,55 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	845 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	845 000,00 €	0,00 €
2031	Frais d'études	1 568,93 €	
2031	Etudes	130 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	131 568,93 €	0,00 €
2115	Terrains bâtis	7 722 125,00 €	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	107 423,91 €	
2128	Autres agencements et aménagements	845 460,48 €	
21311	Constructions bâtiments administratifs	1 251 000,00 €	
21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	390 008,80 €	
2152	Installations de voirie	300 000,00 €	
21838	Autres matériels informatique	9 283,44 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 959,04 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	596 688,53 €	
21	Immobilisations corporelles	11 223 949,20 €	0,00 €
2313	Constructions	-1 460 000,00 €	
2315	Installations matériel et outillage technique	31 645,32 €	
23	Immobilisations en cours	-1 428 354,68 €	0,00 €
Sous total - dépenses réelles et dépenses d'ordre budgétaires		11 257 700,00 €	0,00 €
Total des dépenses - section d'investissement		11 257 700,00 €	

Vote : la délibération est adoptée par 29 voix pour,
5 contre,

Madame Pauline Pawlotsky
5 abstention(s)
Monsieur Rodéric Aarsse - Madame Emmanuelle Jannès
Madame Anaïs Lunet - Monsieur Yanice Akkari

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 092-219200466-20260930-DEC2026_233-AR



Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Signé électroniquement par
: Sonia FIGUERES
Date de signature :
29/06/2026
Qualité : Maire



La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérékurs citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr